

apl

**INFORMATIONS
REGIONALES**

HEBDO

N°26/11
dir. B.Lambert

AVRIL

2F 50

22 PIECES VIDES DEPUIS 7 ANS ..

A NANTES

L'HOTEL

DE BRUCK

OCCUPÉ

PAR DES

SQUATT'S



Après Klaus Croissant, Antonio Bellavita

NON A L'EXTRADITION !

L'Europe des polices est en avance sur l'Europe des peuples: après KLAUS CROISSANT, avocat de Baader et de la R.A.F. allemande, expulsé de France et emprisonné depuis en Allemagne, ANTONIO BELLAVITA, journaliste italien, réfugié en France depuis 1974, et travailleur au journal LIBERATION (monteur offset) - risque l'extradition vers l'Italie. Et 15 ans de prison, là-bas, pour supposés contacts (il y a quatre ans...) avec les BRIGADES ROUGES.

Allons-nous laisser faire?

Un premier mouvement de solidarité, très rapide, a fait qu'Antonio, incarcéré à Fresnes, n'a pu être expulsé à la sauvette: la décision du tribunal est reportée au 10 Mai.

Nous avons jusque là, mais pas plus, pour le sortir des patentes de la "justice" à la Giscard.

une première réunion est appelée

JEUDI 13 AVRIL à 20h 30 à la Fraternité, 3, rue Amiral Duchafault, N a n t e s .

Cet appel, et le dossier qui suit, tiennent lieu d'invitation pour les personnes, partis, organisations ou syndicats qui n'auraient pu être contactés directement en temps utile: il s'agit d'une assemblée générale ouverte à tous, ou chacun pourra s'exprimer.

LIBERATION - NANTES

L'ARRESTATION

Antonio Bellavita a été interpellé jeudi matin avec cinq autres personnes, dont deux d'extrême-droite, sur commission rogatoire du juge d'instruction chargé de l'enquête sur l'assassinat de François Duprat, le leader nationaliste, dont la voiture fut piégée le 18 mars dernier. Les six personnes étaient interrogées dans les locaux de la troisième BT à Paris, sur leur emploi du temps le jour de l'assassinat et sur leur éventuelle connaissance de militants et de personnalités d'extrême-droite. Bellavita et trois personnes étaient en particulier interrogés sur leur participation à un centre de documentation, le CRISE (Centre de recherches et d'information sociales et économiques) qui effectua l'année dernière un travail analytique sur l'extrême-droite française. Ce centre, dont les statuts sont dé-

posés, a pratiquement cessé ses activités il y a deux mois, à la suite de difficultés matérielles. Tous sauf Bellavita, étaient relâchés au cours de la journée après audition. Antonio Bellavita de son côté, se voyait déféré devant le procureur de la République, qui lui notifiait qu'il était poursuivi en vertu de trois mandats d'arrêts lancés contre lui en octobre 1974, en avril et novembre 1976, par le juge d'instruction de Turin pour "complicité d'association subversive et incitation publique à commettre des délits de nature à porter atteinte à l'Etat italien".

Il était écroué à la prison de Fresnes, en attendant de comparaître devant la chambre d'accusation, qui à notre connaissance, n'a toujours pas reçu le dossier justifiant la demande d'extradition.



LA PROCEDURE

Cette procédure est scandaleuse à plusieurs titres.

1. Antonio Bellavita, s'il a choisi de se réfugier à l'étranger, ne vit pas clandestinement. Depuis plus de trois ans en France il a un domicile fixe, loué sur la base de son passeport italien. Ce domicile est connu par les policiers français qui à plusieurs reprises, ont réalisé des enquêtes routinières de voisinage. Depuis le 25 juin 1975, il est normalement employé à Libération comme monteur-offset et officiellement déclaré à la Sécurité Sociale depuis le 1er septembre 1977.

Déjà interpellé en juillet 76 dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat de l'ambassadeur de Mauritanie en France, il était immédiatement relâché par la police française qui n'avait aucune charge contre lui. Une demande d'information transmise par les services de police parisiens en Italie n'eut alors aucune suite.

2. Antonio Bellavita est pour suivi en Italie depuis 1974, à la suite de la découverte de ses archives personnelles dans une cache des Brigades Rouges située dans la banlieue de Milan. Antonio Bellavita était alors directeur d'une revue d'extrême-gauche milanaise "Controinformazioni" qui n'a pas cessé depuis de paraître. Inculpé à Turin sur ce seul fait pour "constitution de bandes armées nommées Brigades Rouges" et conscient de risquer plusieurs années de prison, il décide alors de s'exiler. Il s'en expliquait ainsi la semaine dernière dans une interview publiée par l'hebdomadaire Expresso en ces termes: "Les seuls éléments que la magistrature ait contre moi sont du matériel d'archives (documentation et bande de magnéto avec ma voix)... A cette époque la revue que je dirigeais, Contro Informazione se proposait d'illustrer et d'expliquer les hypothèses possibles de "contre pouvoir" en Italie. C'est ainsi que j'ai mené une recherche sur la lutte armée, sur Feltrinelli guérillero et sur ses contacts avec les autres groupes de l'extrême-gauche dont les toutes jeunes Brigades Rouges, ainsi que sur les circonstances de sa mort. Les juges m'ont donc assimilé moi et ma documentation aux Brigades Rouges. Ils se sont trompés. J'avais en tant que directeur d'une revue, des contacts avec divers dirigeants de la gauche révolutionnaire, j'ai demandé à un camarade proche des Brigades Rouges s'il y avait possibilité de mettre à jour, de compléter et de contrôler mes archives. Je les lui ai remises". On reproche essentiellement à Bellavita d'avoir publié des textes des B R pour les soumettre à la discussion de ses lecteurs. Cela s'appelle jusqu'à preuve du contraire un délit de presse. Le mandat de 74 en vertu duquel il a été écroué hier soir stipule d'ailleurs qu'il est accusé d'"avoir détenu des documents des B R dans son appartement et de les avoir utilisés dans le magazine dont il était directeur". Ce délit de presse est en fait un délit d'opinion. Jusqu'à preuve du contraire, la justice italienne n'a pas d'autres charges concernant Bellavita.

**LE
JOURNALISTE
ITALIEN
MAINTENU
EN DETENTION**

Selon les lois italiennes

Antonio Bellavita risque 15 ans de prison

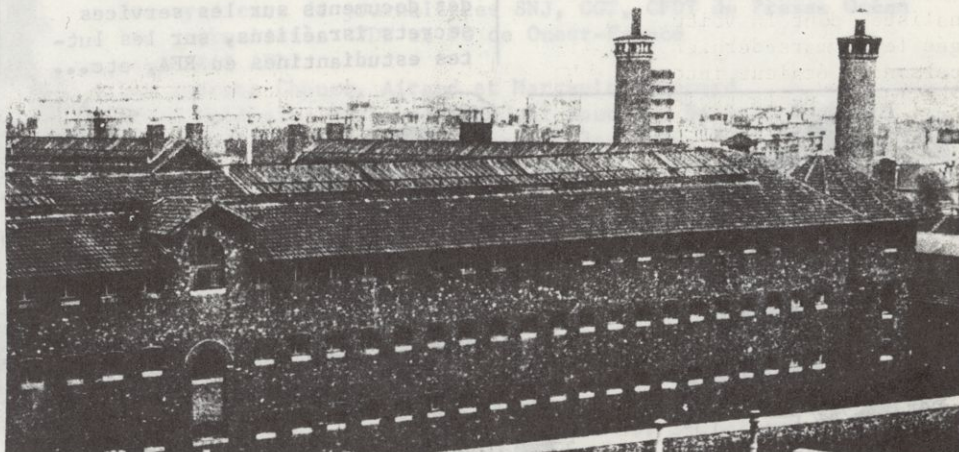
"En conclusion, il est facile d'observer que le numéro 3/4 de CONTRO INFORMAZIONE, publié deux mois après l'enlèvement du juge SOSSI, alors que les enquêtes sur les Brigades Rouges commencent à porter leurs fruits, réserve un espace prédominant aux documents et aux actions des Brigades Rouges et s'offre donc au lecteur qui ne veut pas fermer les yeux, comme un porte-parole qualifié de l'organisation".

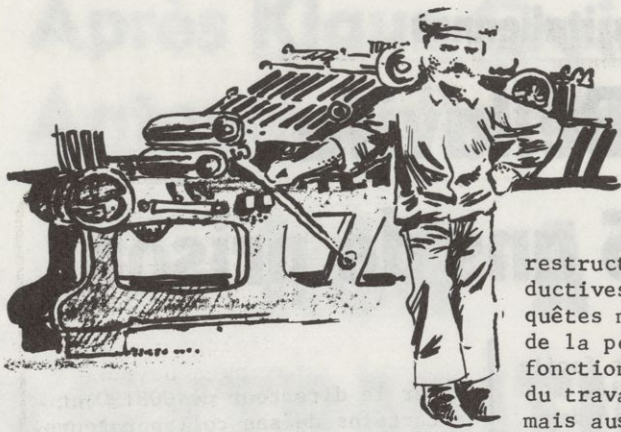
Cette phrase extraite du dossier d'instruction rédigé par le juge Caselli, donne le ton de l'accusation qui est dressée contre le directeur de CONTRO Informazione. A force de s'occuper des Brigades Rouges, Caselli a donc fini par confondre les brigadistes et des journalistes qui publient leurs textes. Chose d'autant plus grave que Caselli fait partie du courant communiste du Syndicat de la Magistrature italien, Magistratura Democratica et a écrit divers articles dans l'organe du PCI, l'Unita. Caselli s'est intéressé à CONTRO Informazione dès sa création en 1973. Ce travailleur acharné a essayé de dépister les Brigades Rouges à travers les articles de la revue. La publication de quelques documents de l'organisation clandestine par CONTRO constituera pour le juge, la preuve des liens entre les B R et CONTRO. La découverte de documents d'archives d'Antonio Bellavita (Libération du 1er et 2 avril 78) permettra au juge Caselli d'incul-

per le directeur de CONTRO et certains de ses collaborateurs. Conscient du danger qu'il risque, Antonio Bellavita décide alors de s'exiler. Le juge Caselli l'inculpe dans un premier temps de "participation à bande armée" pour, toujours sur les mêmes chefs d'accusation, ajoutés à cette inculpation, celle d'"organisateur des Brigades Rouges". Ce premier mandat date de 74. Pour ce qui est du second mandat émis, parait-il en 76, l'avocat d'Antonio Bellavita explique qu'il ne l'a jamais vu:

"J'ai appris son existence par les journaux. Il ne m'a jamais été notifié. J'ignore même sur quoi il porte et où il a été émis".

Quoiqu'il en soit, le premier mandat d'arrêt suffit: selon les observateurs juridiques italiens, Antonio Bellavita risque, avec de tels chefs d'inculpation, près de quinze ans de prison. L'article de loi qui sanctionne la participation à bande armée est un des premiers des lois spéciales fascistes décrétées en 1926. Le critère de "bande" sanctionne une association subversive armée. Ces lois ont été adoptées pour lutter contre les communistes, les socialistes et les anarchistes. Après la fin de la seconde guerre mondiale, ces codes n'ont pas été supprimés, et ils sont toujours en vigueur.





CONTRO-INFORMAZIONE - POUR UNIFIER LES INFORMATIONS ET L'ANALYSE DU POUVOIR D'UN POINT DE VUE OUVRIER -

Controinformazione - contre-information. Un mot-clé pour comprendre la démarche d'une partie de l'extrême-gauche italienne. Il désigne les enquêtes, les recherches effectuées depuis 1968 par des militants de gauche, afin de faire toute la lumière sur les massacres qui l'ont secoué dès le début de l'automne chaud, la péninsule, mais aussi sur les conditions de vie et de lutte des ouvriers. C'est ce travail de contre-information qui permettra entre autres, de révéler l'identité des auteurs du massacre de Milan (12 décembre 1969, bombe à la banque de l'Agriculture de Milan qui fit 16 morts) alors que la police défenestrait un militant anarchiste et se lançait à la chasse aux rouges. En octobre 1973, la revue, Controinformazione voit le jour à Milan. Elle a été créée pour répondre à ce besoin de vérité. Pour les responsables de la revue "la contre information est notamment indispensable de l'unification des informations et de l'analyse du pouvoir, d'un point de vue ouvrier". Le premier numéro réunit donc des militants d'extrême-gauche de toute l'Italie et des journalistes. Le sommaire de la revue donne le ton: d'une part, les rédacteurs essaient de démontrer des processus de

restructuration des forces productives en effectuant des enquêtes minutieuses sur les usines de la péninsule, leur mode de fonctionnement et l'organisation du travail qu'elle met en place, mais aussi sur la manière dont s'effectue la répression, le fichage des ouvriers. D'autre part, Controinformazione donne des éléments de débats sur les luttes qui secouent la péninsule. Après avoir analysé les cycles de production à l'intérieur des établissements Fiat de Turin par exemple, Controinformazione explique en détail, dès le premier numéro, comment le syndicat néofasciste contrôle les embauches à l'intérieur de l'empire turinois d'Agnelli, comment s'était constitué un réseau d'extrême-droite qui servira d'ailleurs à la préparation en 1974, d'une tentative de coup d'Etat.

Dans le même numéro, Contro consacre plus d'une dizaine de pages aux luttes ouvrières qui secouent le holding d'Agnelli. Un récit minutieux des occupations d'usines, de luttes internes, des sabotages à l'intérieur des établissements Fiat, complètent le tableau. Le dossier se clôt sur l'"interrogatoire" d'un syndicaliste néo-fasciste enlevé et "questionné" par les Brigades Rouges.

Au fil de ses numéros, Contro a ainsi accumulé les "révélations" sur les activités des néo-fascistes et des putchistes italiens, les enquêtes sur le travail au noir, sur les luttes ouvrières, sur la mafia, la police et les carabinieri. Elle a aussi donné à ses lecteurs, des éléments de débats sur la violence armée en publiant les textes des Brigades Rouges. Mais elle a aussi publié des documents sur les services secrets israéliens, sur les luttes estudiantines en RFA, etc...

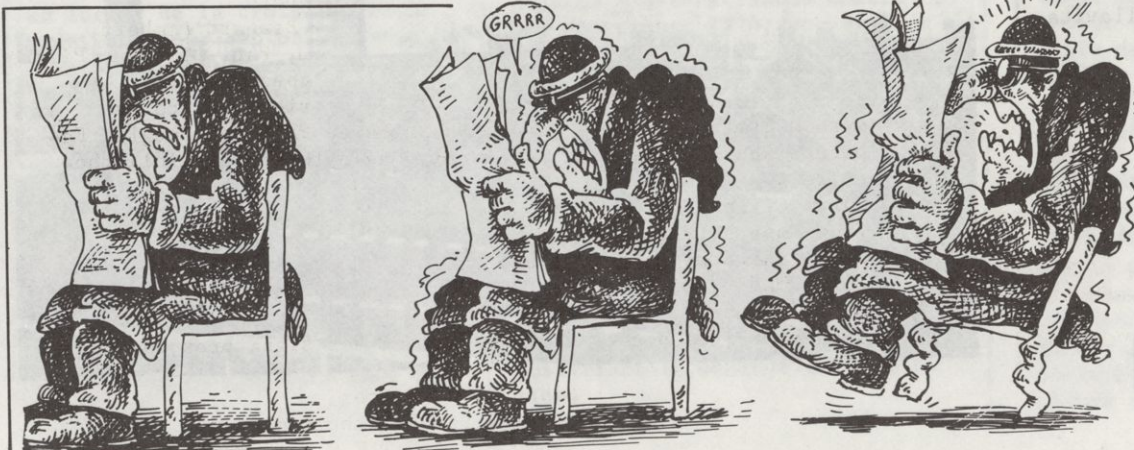
Contre-information en Italie

Impossible d'étiqueter, de qualifier CONTRO-INFORMAZIONE, qui ne se reconnaît dans aucun parti et qui, peut-être à cause de ce fait, subit les coups redoublés du pouvoir.

Aux perquisitions, aux traçasseries de la police, s'ajoutent les difficultés matérielles. En août 1977, la police arrête même pendant un mois, l'un des journalistes responsables de la revue, Luigi Bellavita, un de ses frères Marci, et un ami.

L'affaire passe d'un juge à l'autre, personne ne veut trancher, la police affirmant avoir découvert des documents confidentiels qui prouveraient une liaison avec des groupes terroristes, mais qui se révèlent n'être que des textes de la revue destinés à la composition du numéro en cours. D'ailleurs, après 23 jours de grève de la faim et l'intervention de 200 journalistes, les trois journalistes seront relâchés, sans qu'aucune décision de justice ne soit intervenue. Le numéro 9/10 empêché de paraître pendant l'été, paraîtra normalement en novembre 1977. Les ventes varient entre 10 000 et 12 000 exemplaires.

Cette revue se veut un instrument de documentation. Dans aucun des numéros parus, les responsables ou les journalistes de la revue n'ont pris position en faveur d'une stratégie politique ou militaire en Italie. Le chef d'accusation d'apologie de la lutte armée, se rapporte au simple fait d'avoir fait paraître des documents des Brigades Rouges qui étaient alors, en 1973 - 1974 la seule organisation armée clandestine d'extrême-gauche.



**QUAND
la contre-
information
TERRORISE**

SIGNEZ ET FAITES SIGNER ...

pétition

L'article 3 de la convention d'extradition conclue entre la France et l'Italie, stipule séchement: "Les crimes et délits politiques sont exceptés de la présente convention". Or, les délits qui sont imputés à Antonio Bellavita par l'intermédiaire de sa revue, sont des délits qualifiés par le code pénal italien "d'atteinte à la personne de l'Etat". En France, ils sont assimilables à ceux que la cour de Sécurité de l'Etat est chargée spécialement de juger.

Il est clair que ces choses, dans un autre contexte, iraient de soi. Les autorités italiennes ont évidemment saisi l'opportunité de l'enlèvement d'Aldo Moro, pour ressortir une vieille affaire, et mettre les policiers français dans l'obligation d'arrêter Bellavita.

"les crimes et délits politiques sont exceptés de la convention franco-italienne d'extradition" !



" HA! HA! MON GAILLARD!

"Directeur de la revue Contro informazione, installé en France où il exerce, de notoriété publique, depuis 1975, le métier de monteur offset, Antonio Bellavita doit comparaître mercredi devant la chambre d'accusation, les autorités italiennes ayant demandé son extradition. Elles l'accusent exclusivement de participation idéologique aux Brigades rouges jusqu'en 1974. Les faits invoqués ne concernent pas une activité clandestine, mais des rapports normaux entre une réalité clandestine et un journaliste publiant une revue de contre-information. Cette revue continue de paraître à Milan.

"Sans nous prononcer sur la situation italienne, c'est au seul regard du droit français que nous signons ce texte, entendant par cet acte que soient respectées toutes les protections qui dans notre pays entourent les activités de presse et la liberté d'opinion. C'est non seulement le droit d'asile qui est une fois encore en cause, mais le respect dû à une liberté fondamentale sans laquelle il n'est pas de démocratie possible.

"En conséquence, nous demandons aux autorités judiciaires et gouvernementales françaises d'opposer une fin de non-recevoir à la demande italienne et le droit pour Antonio Bellavita - qui présente en France toutes les garanties de représentation - de continuer à y vivre normalement ainsi qu'il en a fait le choix."

... POUR ANTONIO BELLAVITA

La pétition, lancée le 2 avril par l'équipe de rédaction et de fabrication de "Libération", a été signée, au 7 avril, par plus de 400 personnes, dont (en vrac):

à paris : Badinter (avocat), Chatelet (philosophe), Guidoni (député CÉRES), Chris Marker (cinéaste), Patrick Dewaere (acteur), Elleinstein (historien, PCF), l'Union Régionale des Syndicats de Journalistes Rhône Alpes (SNJ, CGT, CFDT), Brice Lalonde, Wolinski, Cabu, Gisèle Halimi, Catherine Lara, le BN du PSU, le Syndicat des Journalistes de France CFDT, les "Journalistes Démocrates", J. P. Sartre, Huguette Debaisieux, (journaliste au Figaro), Maître Bernardin, (Conseiller Municipal PS de Lyon), Gento, (Secrétaire général du SNJ), Georges Penchenier, Rédacteur en Chef RTL, Serillon, (journaliste à Antenne 2), Yves Chirol, (Chercheur en Criminologie), Claire-Marie Clezel (projecteur en béton armé) et Christiane Jacot (Chiffonnière). etc...

à nantes, ont signé pour l'instant :

- les syndicats de journalistes SNJ, CGT, CFDT de Presse Océan
 - les journalistes CFDT et FO de Ouest-France
 - collectif APL
 - les avocats Choucq, Airaud et Marcault Derouard
 - André Mabilais, René Loquet, Joël Bouchet, Bernard Lambert, Gaby Mabilais, Alfred et Françoise Roulleau, Paul Blineau, Pierre Blineau, Denise Blineau, Claude Bouyer, - tous paysans
 - Jean-Pierre Gattepaille, André Doceul, ouvriers agricoles
 - Gérard Durand, Bernard Renou, MN Suzanne, Philippe Bouglé, Fabienne Daniel, Dominique Broustal, Danielle Cruse, bibliothécaire
 - Marco Gérin, docker
 - Yvon Ropars (PTT)
 - Jean-Paul Cruse (Libération)
 - Cohn-Bendit, Biou, profs
 - Renée Broustal
- signez, faites signer cette pétition. Vos signatures doivent parvenir d'urgence à:

Libération (Nantes)
26 bis, Bd. R. Schumann
44300 - N A N T E S

76. 26. 33

le pellerin :

du sable pour

La centrale ?

Actuellement des informations parviennent du Pellerin laissant entendre un très grand embarras des pouvoirs publics à prendre une décision concernant la Centrale nucléaire du Pellerin.

Et pourtant la déclaration d'utilité publique pourrait être imminente et le démarrage des travaux prévu pour Juin.

Alors au Pellerin nous sommes très susceptible partout où se retrouve l'ombre de la centrale

hier mairies annexes et martinière

Voilà que réapparaît sur la scène du Pellerin une entreprise trop connue au registre des antinucléaires :

l'entreprise LEPINE :

1 - connu pour la location des mairies annexes au compte de l'EDF pendant l'enquête d'utilité publique.

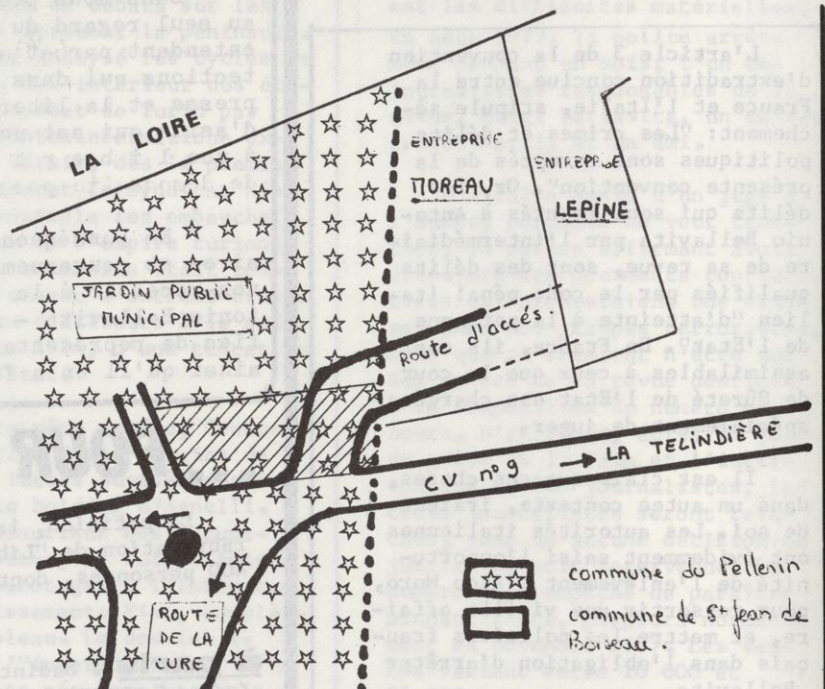
2 - connu pour les travaux de la Martinière pour le compte de l'EDF et de sa centrale nucléaire c'était lui.

3 - Et le voilà qui réapparaît dans cet étrange affaire de sable.

aujourd'hui les sablières

Lepine a acheté en 1976 au port autonome une concession de un million de m³ de sable, à l'île Sardine légèrement en Aval du Pellerin.

Après quoi il revend ce sable à l'entreprise MOREAU d'Arthon en Retz pour la commercialisation.



la concession de l'île Sardine

Le sable pour la commercialiser il faut le sortir de l'île et donc trouver un terrain où installer des trémis.

1er solution : Moreau dans un premier temps envisage d'installer ses trémis au Pellerin, en Aval des coteaux (petite usine d'appareillage des bateaux du Port Autonome d'une cinquantaine d'ouvriers).

Le CHS* des coteaux après consultation, refuse le droit de passage de camions sur leur voies privée (1 toute les 7 mn). En plus des problèmes de sécurité que cela poserait, la voie privée ne permet pas un croisement de camion.

(*) Comité d'hygiène et sécurité

2ème solution : Il reste donc une autre solution à Moreau, celle de s'installer sur la zone industrielle U.F. zone pour industrie légère de Biquini, sur la commune de St Jean de Boiseau, là où s'est déroulé la fête du 8 Mai 77.

St Jean de Boiseau est un petit bourg coincé entre la Montagne et le Pellerin chef lieu de canton. St Jean recherche des possibilités de se développer pour ne pas mourir. Cette implantation est une très bonne offre.

A l'unanimité le Conseil de St Jean se prononcera en faveur de cette implantation en Sept. 77

Aussitôt Moreau et Lépine louent les terrains de Biquini au Port Autonome environ 3 ha en plus d'un petit achat de terrain à une personne privée.

LA TAXE

PROFESSIONNELLE

La taxe professionnelle d'une entreprise est fonction de :

- la valeur locative des terrains, des bâtiments, du matériels.

- et surtout de la masse des salaires et du nombre d'ouvriers y travaillant.

Elle est versée pour une partie à la commune du lieu d'exploitation, le reste allant au département, à la région, à l'état.

La taxe professionnelle remplace la patente qui elle était basée presque uniquement sur les investissements.

Dans le cas de l'implantation de sablières à St Jean de Boiseau, la commune toucherait au départ une taxe professionnelle s'élevant à environ 4000 Fr

ce qui

inquiète ?

1 - Lépine est bien connu au Pellerin (voir plus haut)

2 - Lépine travaille avec EDF à environ 90 %. Actuellement il travaille à Cordemais.

3 - Parmi les documents subtilisés à LIGNAT (technicien EDF surpris début Janvier en plein travail sur le site du Pellerin) se trouve le rapport Paumier, qui est une étude préliminaire à la construction de la centrale.

Or, à la rubrique "Génie Civil Principal" de ce rapport, un seul fournisseur de sable de Loire est cité : l'Ets LEPINE - DENIEUL. D'où une inquiétude certaine au Pellerin sur le problème de LEPINE, LE SABLE et la CENTRALE.

Le sable une fois entreposé à Biquini, doit sortir en camion. Mais la commune de St Jean de Boiseau n'a pas de route de dégagement. La sortie des camions ne peut donc se faire que sur le Pellerin.

Or, le rythme estimé pour le dégagement de ce sable serait d'environ 1 camion toutes les 7mn pendant 2 ans, sur le quai du Pellerin.

Au problème de la centrale se greffe donc un important problème de sécurité pour les gens du Pellerin.

Le comité de défense et la municipalité du Pellerin sont contre le passage des camions.

A Bientôt une prochaine mobilisation sur le Pellerin ?

Comité de défense du Pellerin

la municipalité du Pellerin

déclare :

Nous, Conseil municipal du Pellerin, sommes contre le passage des camions de sable sur les quais de la commune du Pellerin pour les raisons suivantes :

- Sécurité, en particulier à l'égard des nombreux enfants qui fréquentent la piscine du Pellerin.

- Tranquillité des riverains.

- Dégradations rapide de la chaussée.

il est bien évident que sur le problème de sable plane l'ombre de la centrale.

En ce qui me concerne, étant maire du Pellerin, je répète que je suis opposé au site du Pellerin et que si une implantation de la centrale était décidée le conseil municipal du Pellerin prendrait toutes décisions pour que soient respectés son avis et celui de la population.

on a trouvé ça, a l'ANPE CARNOT :

C.R.C. COGEMA RECHERCHE
16 AGENTS SECURITE.

GARDIENNAGE A LA HAGUE-CHERBOURG

Avoir moins de trente ans
Bonne condition physique, vue, odorat

Mesurer plus d'1,68m

Savoir nager.

Permis V.L.

Niveau C.E.P. à B.E.P.C.

SALAIRE ANNUEL (primes

comprises) :

43160 FRS à 45890 FRS

A.G. FEMMES

LE SAMEDI 15 AVRIL DE 14 H A 19 H environ à la Fraternité Protestante 3 rue A. Duchaffault - NANTES -

C R E C H E A S S U R E E

A L'ORDRE DU JOUR :

- on discutera du bilan de la campagne avortement/contraception menée cette année pour l'ouverture d'un 2ème centre d'orthogénie à Laënnec.

- on en discutera dans la perspective de deux ob-

jectifs proposés :

- cortège de femmes à la manif du 1er mai ;
- forum femmes fin juin (type "6 H femmes").

Nous voulons discuter de tout cela à fond : quelles initiatives aujourd'hui, quelle campagne à long terme, place des groupes dans tout ça, quels thèmes pour les "6 heures" etc...

Le débat sera organisé le plus possible en commissions.

Collectif représentants quelques groupes

Ainsi SQUATTENT-ILS

HOTEL DU XIX^e

Qui est entré le premier ? D'après divers témoignages concordants, aucun doute c'est CHARLES. Mais, d'un coup d'aile, il n'avait fait que précéder une bande d'oiseaux étranges, chômeurs, lycéens ou étudiants en rupture, vendeurs d'objets divers, zônards de tous poils. CHARLES est leur pigeon-mascotte, le premier "occupant précaire" (comme dit le code civil) de l'hôtel de Bruck, imposante bâtisse de 22 pièces, située 6 rue du Roi Albert, à mi-chemin entre la Cathédrale et la Préfecture, et squattée depuis le samedi 18 Mars.

Construit au début du XIX^e siècle, cet hôtel est la propriété d'un promoteur d'ANGERS. Il est totalement inhabité depuis 7 ans; seuls quelques clochards y séjournent parfois l'hiver. L'hôtel n'est pas protégé par les Monuments historiques et seuls les arbres du jardin doivent être sauvegardés. Déjà en 1977, un bruit avait couru que l'actuel propriétaire laissait l'hôtel se dégrader pour le remplacer par un immeuble de bureaux. Quelques belles âmes du quartier s'étaient émues de ce projet et l'affaire en était restée là.



L'initiative du squatt revient aux membres du Réseau Inorganisés créé à NANTES en Novembre 77. Déçus par la passivité des organisations de gauche ou d'extrême gauche au moment de l'extradition de KLAUS CROISSANT, ils tentaient de mettre en place un "réseau souple", permettant une mobilisation rapide en dehors des organisations traditionnelles et sans référence à un discours politique dogmatique. Leur unité ? La volonté de n'être plus isolés le besoin d'agir sans attendre, la conscience d'avoir à inventer de nouvelles méthodes de contestation. Les résultats jusqu'ici ? Une tentative plutôt ratée d'obtenir la gratuité du concert STATU QUO, une campagne contre la quinzaine commerciale et sans doute d'autres actions non revendiquées par le réseau mais nées de la rencontre d'individus également révoltés. Des idées, des débats mais une incontestable difficulté à passer à la pratique et une tendance certaine à l'individualisme.

(s)occuper

L'idée d'occuper une maison inhabité couvait depuis quelques mois mais un certain flou subsistait sur l'utilisation des lieux, le sens global du squatt. Finalement, à l'initiative de quelques uns qui avaient remarqué cette grande bâtisse vide, bordée d'arbres et de surcroît située en plein centre, la décision d'occuper l'hôtel de Bruck fut prise très vite. Le samedi 18 Mars, un petit groupe ouvrait sans diffi-



Certaines maisons anciennes seront même démontées et soigneusement rangées, avant d'être remontées un jour, c'est promis...

que faire ?

Cette passivité a provoqué l'étonnement d'abord et puis le malaise chez certains occupants. Plusieurs avaient tablé sur une intervention rapide des flics et n'avaient guère envisagé une occupation de longue durée. Ils ont pris désormais leurs distances. Pour les autres, l'important est de tenir le plus longtemps possible. Le lieu est plaisant, les liens se sont renforcés entre les occupants, "ça nous ferait quelque chose de partir maintenant" disent ceux qui se relayent pour s'occuper jour et nuit. Mais que faire de ces 22 pièces ? Inutile d'espérer une solidarité des habitants du quartier comme les squattus. Certes Presse - Océan présente les occupants comme les sauveteurs des arbres et les bourgeois préfèrent aussi la verdure et les vieilles pierres au béton mais la persistance d'allées et venues d'individus louches fait vite passer l'aspect écologique au second plan. Le squatt n'a rien de comparable à ceux d'Italie ou de la région parisienne où des quartiers entiers luttent pour le maintien dans les logements.

culté (et pour cause, ils avaient la clé) le cadenas de la grille et investissaient les locaux. Des banderoles étaient accrochées au balcon, des panneaux sur le trottoir indiquaient aux passants le sens de l'intervention : "créer une maison, un espace libre".

Surprise dans ce quartier très bourgeois, à deux pas de la Préfecture, l'accueil ne fut pas défavorable. Des gens d'un certain âge, bien propres, parfois au sortir de la messe, sont passés voir les squatters et les ont trouvés sympathiques. Bien sûr, pendant une semaine on a vu aussi les rideaux des immeubles voisins remuer doucement: observer sans en avoir l'air, en trempant sa madeleine dans une tasse de thé, ces nouveaux barbares vautrés dans un hôtel Directoire. Dans le NANTES "marjo" la nouvelle a été

vite connue et les visites ce sont multipliées. Du côté de l'ordre, peu de choses à signaler. Le 23 Mars, le propriétaire a envoyé un huissier pour constater l'occupation sans titre. L'expulsion était attendue pour les jours suivants, les occupants avaient même ramené pour s'y opposer mais seul le passage de deux flics plutôt débonnaires était signalé. Quant à la mairie, elle garde le silence mais ne paraît pas disposée à faire intervenir la force. Bonduelle, adjoint radical de gauche chargé de l'urbanisme, se construit patiemment une image d'aménageur démocrate et dans le vent : plateau piétonnier, réhabilitation du centre, concertation avec les habitants. Alors expulser purement et simplement, non sans doute, mais plutôt commencer un dialogue récupérateur

la fête...

Les squatters nantais ont tous un logement ailleurs et n'envisagent pas encore de déménager pour s'installer durablement.

Le sens du squatt reste en cela assez flou. En fait il s'agit de prendre possession d'un lieu en dehors des cafés ou des Maisons de jeunes ou de la Culture aux animations programmées par des professionnels, d'établir un point de ralliement où tout peut arriver. Là encore les avis sont partagés entre celui qui rêve d'accumuler les activités pour se voir reconnaître une utilité indiscutable et celle qui ne veut pas penser à trop long terme et fait confiance à la spontanéité. Pour l'instant tout le monde est d'accord pour nettoyer le plus gros et aménager quelques pièces. Dans l'immédiat des bouffes sont assurées midi et soir et les occupants ont l'ambition de créer une sorte de restaurant autogéré et peut-être une crèche.



visite de l'huissier

Dès mercredi 12 un gala de soutien aura lieu à partir de 14 H où tous les musiciens intéressés sont invités.

La semaine suivante un grand bal costumé-travesti dépassera de beaucoup les fastes de la bourgeoisie décadente.

La réussite de ce squatt dépend désormais de ceux qui viendront soutenir les occupants, faisant part de leurs idées ou de leurs désirs de passer simplement un bon moment (la maison reçoit avec son manger). De toute manière le pas est franchi et, si, pour beaucoup, il faut aussi envisager le squatt comme une méthode d'appropriation des logements dans les quartiers populaires, il reste que les nouveaux locataires de l'hôtel de Bruck auront montré spectaculairement que c'est possible, ici et maintenant.



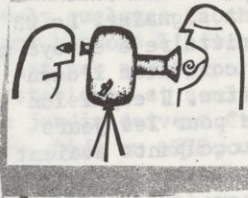
P.S. : Un second pigeon est venu rejoindre CHARLES. Après discussion, les occupants ont décidé de l'appeler DE GAULLE.

Enquête APL

**FETE des ENFANTS
a la charmelière
Carquefou -
16 avril -**

- de 10H à 12H: 3ateliers(peinture, littérature, musique) pour les enfants de 3 à 6ans
- une crèche pour les enfants de moins de trois ans
- une animation pour les enfants de plus de 6ans
- de 12H à 13H: trois forums, sur peinture, littérature enfantine et musique.
- à 14H30: spectacle pour enfants avec le THEATRE QUIVOQUE, suivi d'une animation.
- à 16 H 30
- Spectacle Clowns avec les PATCHI (ex- Atti Pato)

cinéma



des
films

- MARDI 18 et MERCREDI 19 AVRIL A LA CINEMATHEQUE SALLE VASSE films ethnographiques japonais 4 courts métrages
- guerrières d'Amazonie
 - les Trobriand : îles des femmes (Indonésie) à 20 H 30 le 18 et 22 H 30 le 19
 - Funerals by vulture (Asie)
 - Chasseurs Pygmées à 22 H 30 le 18 et 20 H 30 le 19

MAISON DE LA CULTURE DE RENNES

- CINEMA MILITANT RENNES 2 du 9 au 13 Mai 1978
- Mardi 9 Mai : ouverture par la projection du film de Chris Marker "Le fond de l'air est rouge"
 - Mercredi 10 de 17 à 21 H projection cinéma militant 21 H "Des enfants gâtés" de Bertrand Tavernier, en présence du réalisateur.
 - Jeudi 11 : de 17 à 21 H projection cinéma militant 21 H "Le socrate" de Robert Lapoujade
 - Vendredi 12 21 H "Elles deux" de Marta Meszaros
 - Samedi 13 - 21 H "Harlan County" USA



1

Pourquoi ce collectif? La loi GAMIN réalise le fichage des enfants dès leur naissance et au cours de leur scolarité par un questionnaire très précis visant à repérer toute "anormalité". Par exemple, un enfant de femme célibataire est classé "enfant à risque". C'est inadmissible. Evidemment, les parents n'ont pas accès au fichier ce qui donne au pouvoir toute liberté d'utilisation.

Lors d'une réunion rassemblant des parents, des enseignants et des éducateurs, s'est créé le collectif anti-GAMIN (Gestion Automatisée pour la Médecine Infantile), soutenue notamment par le C.S.C.V. (Confédération Syndicale du Cadre de Vie), le S.T.E.P. CFDT (Syndicat des Travailleurs de l'Enseignement Privé), le SGEN CFDT (Syndicat Général de l'Education Nationale).

Correspondant: Jean Claude HAURAY
rue du Landreau
44130 BLAIN

BOYCOTT de la SHELL

Le boycott peut être une action efficace, l'histoire l'a prouvé. Mais ici, la cible paraît bien mal choisie. Car, si ça marche, qui va être pénalisé? Le pompiste, lié au débit de sa pompe (*). Les grossiums de la Shell, eux, se marreront bien, car cette piqure d'insecte dans leur grosse couenne servira tout au plus à indisposer les gens contre les "reveurs" écologistes. Et puis, s'en prendre à Shell quand on sait que si les autres n'ont pas encore fait couler leur pétroliers, on peut leur faire confiance pour que ça ne tarde pas trop, c'est un peu limité, non?

SHELL : 1 UFC : 2

Rappelons que l'Union Fédérale des consommateurs, qui édite "que choisir", a été condamnée le 5 avril 1976; par le tribunal civil de PARIS, à verser à la société Shell 10.000 F.

Le tribunal a refusé de voir la réalité économique pour ne s'attacher qu'à des arguments formels. Dans ses attendus le tribunal explique "que le mot d'ordre de boycottage et la campagne de dénigrement contre les produits Shell constituent à l'égard de la Shell française une voie de fait illégitime dans sa forme et dans ses mobiles, dès lors que cette société n'était ni le propriétaire, ni l'affréteur de l'AMOCO - CADIZ, ni le destinataire de la cargaison".

Quoi faire? Je ne sais pas, ces Messieurs ont bien de splendides villas quelque part, fruit de leurs combines... Alors, un peu de ~~(casse)~~, et on gagnerait sur plusieurs tableaux: faire rire les Bretons qui en ont bien besoin, coincer les vrais coupables, donner du travail aux métiers du bâtiment...

(*) Un pompiste est le plus souvent victime du système autant que peut l'être un paysan "intégré", genre Wessafic. Il gagne (peut être) pas mal d'argent, mais c'est au prix d'un travail long, pénible, dégueulasse, quelquefois dangereux. Interrogez les donc, au lieu de leur faire porter le chapeau. S'en prendre à eux est aussi injuste que le serait une attaque directe des paysans "intégrés" - Alors, camarades, visez bien...

(En raison de la suggestion finale, vous comprendrez que la lettre ne soit pas signée. Si vous publiez cette lettre et que le dernier paragraphe vous pose des problèmes de responsabilité légale, sucrez-le).

Il est bien certain que le pétrole de l'AMOCO-CADIZ était destiné à la Shell - Hollande et que, grâce à l'utilisation de pavillons de complaisance, la société Shell International évite de supporter les risques du transport. Ce sont les pratiques courantes des sociétés multinationales mais chacun sait bien qu'il n'y a aucune différence de fait entre Shell-France et Shell-International. En plus de l'amende, l'UCF se voit interdire la publication de quelque communiqué dénigrant ou appelant au boycottage des produits commercialisés par la Shell Française. Ce jugement consacre la toute-puissance des firmes pétrolières qui peuvent polluer en toute impunité à l'abri de toute critique venue des consommateurs.

Payez, nous ferons le reste!
-A-P-L-

RED ADAIR DÉCLARE :

AVEC LE NUCLÉAIRE
J'EN SAIS RIEN,
MAIS C'EST
PAS AVEC
LE SOLAIRE
OU LES
ÉOLIENNES
QU'ON
RIGOLERA
AUTANT



CRIN et marée noire

Le CRIN invite les organisations syndicales et politiques de Nantes le vendredi 14 avril à 20 h 30 à la Fraternité protestante pour envisager la suite de la mobilisation sur la marée noire; notamment le problème de la solidarité, de l'indemnisation et du soutien de la population nantaise

Le CRIN
26 bis, Bd. R. Schumann
N A N T E S

CRIN NANTES-EST
Changement d'adresse:
Yvon JAFFREDOU
1, rue Haute-Roche
44000 - NANTES

un auto-collant sur le Pellerin est disponible à cette adresse.

LE PAYS GUERANDAIS EN FÊTE

Sur la presqu'île guerandaise un projet de fête est en train d'apparaître. Il s'élabore à partir des travailleurs (paysans, paludiers, pêcheurs, ouvriers) qui ne se résignent pas devant l'invasion du tourisme et ses conséquences.

Les organisateurs appellent toutes les associations intéressées à les contacter, la fête devant avoir lieu les 6 et 7 mai au Pouliguen.

Pour le contact: Yann Cavalin
31, rue de la Gare
44510 - LE POULIGUEN



CONSOMMATEURS DEFENDEZ-VOUS !

Consommateurs: Luc BIHL à Nantes le 14 avril.

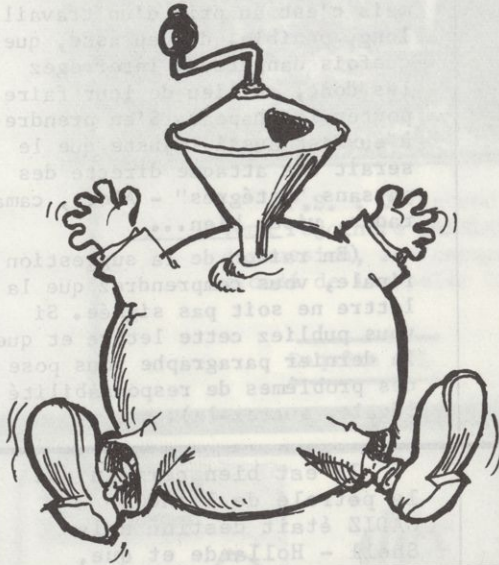
Mr. et Mme. X ont fait construire une maison et, à peine installés, ont constaté une humidité très importante dans certaines pièces. Ils s'adressent au constructeur, qui fait le mort...

Mme. Y a acheté une voiture d'occasion ayant 70 000 km. Après quelques jours d'utilisation, une panne grave survient et, lors de la réparation par un autre garagiste, il s'avère que le véhicule avait en réalité 120 000 km...

Chaque semaine, de nombreux consommateurs soumettent à l'ACLA (Association des Consommateurs de Loire-Atlantique, affi-

liée à l'UFC, union fédérale des consommateurs) des litiges de toutes nature. Mais ce sont tous les consommateurs qui sont les victimes d'un système économique dont le profit est le moteur et

où il faut toujours vendre plus par tous les moyens: publicité omniprésente, méthodes de vente agressives, fausses innovations, contrats défavorables aux consommateurs, etc...



Les consommateurs connaissent mal leurs droits, mais surtout ils ne savent comment les faire valoir. Ils prennent conscience qu'isolés, ils n'ont aucun pouvoir et que seule une action collective leur permettra de se faire entendre.

De cette volonté, il y a deux ans, est née l'ACLA, qui se donne pour buts essentiels la défense des consommateurs, mais aussi leur information et leur représentation.

Pour répondre à ce besoin d'information, l'ACLA a invité à Nantes Luc BIHL, avocat au Barreau de Paris, spécialiste du droit de la consommation, et auteur du célèbre ouvrage: "Consommateur, défends-toi." Son action en faveur des consommateurs lui vaut d'être connu d'un large public. Il parlera bien sûr du droit des consommateurs, mais aussi des droits qu'ils doivent exiger: droits d'être informés et effectivement consultés et suivis.

Cette réunion promet d'être riche d'enseignements. Elle se tiendra le vendredi 14 avril à 20h 30 au Foyer du Jeune Travailleur, 3, Bd. Vincent Gâche, Beau lieu. Entrée libre.

PAYSANS

VENDEE: NON A L'EXPULSION DE J. TRICHET

A La Rafraire de Mouilleron le Captif on veut démanteler une ferme de 32 Ha pour aller agrandir deux fermes voisines (de 37 et 41 Ha chacune). Il y a eu un prononcé d'expulsion au 31 Mars pour Joseph TRICHET, le fermier en place.

Le 3 Février une centaine d'agriculteurs de Venansault et des environs, avec les Paysans Travailleurs et le MODEF, sont allés manifester leur désaccord aux deux fermiers qui veulent reprendre les 32 hectares exploités actuellement par Joseph TRICHET, et leur demander de résilier les baux que leur a consentis à partir du 1er Novembre dernier, la propriétaire Madame BONDY. Après une réflexion d'une dizaine de jours, les deux fermiers ont rejeté notre demande et s'en remettent à la propriétaire.

La propriétaire Madame BONDY, forte de différents jugements qui lui ont donné raison, a refusé de nous recevoir. En fait, alors qu'un pourvoi en cassation est en cours, la propriétaire et les deux fermiers peuvent mettre Joseph TRICHET à la rue du jour au lendemain.

Face aux pouvoirs exorbitants des propriétaires sur leurs fermiers, seule l'action collective et unitaire peut les faire reculer et faire valoir le droit des fermiers à vivre de leur travail.

Ainsi le 9 Mars les Paysans Travailleurs étaient à RENNES pour faire le procès de RETIERE, propriétaire de la ferme de la Pinsonnière à MESANGER (44) et dénoncer la reprise abusive (il avait, en 75, expulsé son fermier avec l'aide des forces de l'ordre prétextant que c'était sa fille qui reprenait la terre, or celle-ci n'a jamais exploité). A cette

occasion la section des Fermiers et Métayers de Vendée a apporté son soutien en ces termes: "SDFM Vendée solidaire manifestation de RENNES. Apporte soutien fermier évincé. Proteste énergiquement contre reprise abusive. Réclame sanction exemplaire contre propriétaire frauduleux". Nous espérons que la section des Fermiers et Métayers de Vendée agira de même dans l'affaire TRICHET.

L'échéance du 31 Mars est passée. Notre attitude est claire. depuis le départ: nous maintiendrons Joseph TRICHET à la Rafraire

Un Comité de Soutien regroupant tous ceux qui veulent défendre Joseph se met en place.

Contact: Paysan Travailleur
BP 3 - La Caize
85310 St Florent-des-Bois

a propos du remembrement

Lecteur régulier de l'APL, j'ai été très intéressé par les articles sur le remembrement parus dans les n° 22 et 23-24.

Intéressé, je l'ai d'abord été en tant que paysan et ensuite par ce que j'ai été de ceux qui vers 1968-70 ce sont bagarrés très dur pour que le remembrement se fasse sur la commune de Treillières.

Je sais qu'aujourd'hui il est de mauvais ton d'être pour le remembrement, que tout de suite on va me taxer d'anti-écologiste, de sale propriétaire foncier ou d'affreux capitaliste. Je ne pense pas être cela, pas plus que ne le pensaient les paysans de Treillières qui voulaient le remembrement chez eux.

Je reconnais que parfois on a été trop loin. Trop de haies, trop d'arbres, trop de talus et chemins creux ont disparu. A qui la faute ? Pas toujours aux paysans partisans du remembrement. Quand on sait que l'ingénieur du Génie Rural touche (en plus de son salaire) un pourcentage sur l'ensemble des travaux réalisés au cours du remembrement qu'il dirige on ne s'étonne plus des abus que je citais plus haut.



L'article du n° double 23-24 signé "Un lecteur de l'APL" m'a fait un peu sourire. J'imagine facilement son auteur, vraisemblablement un intellectuel écologiste convaincu, plein de bonne volonté mais un peu ignorant des réalités vécues tous les jours par les paysans.

Sans vouloir contester les résultats de l'enquête qu'il cite je ne m'attarderai que sur la conclusion.

Tous ceux qui connaissent l'affaire savent que c'est parmi les éléments les plus dynamiques, les plus progressistes, politiquement les plus à gauche du monde agricole qu'on trouvait les "pour". Il est important de préciser que les "pour" étaient en grande partie fermiers (non propriétaires des terres qu'ils exploitaient). Les "contres" à l'opposé, étaient en majorité des propriétaires fonciers, plus soucieux de spéculer avec leurs terres que de les faire fructifier par leur travail.

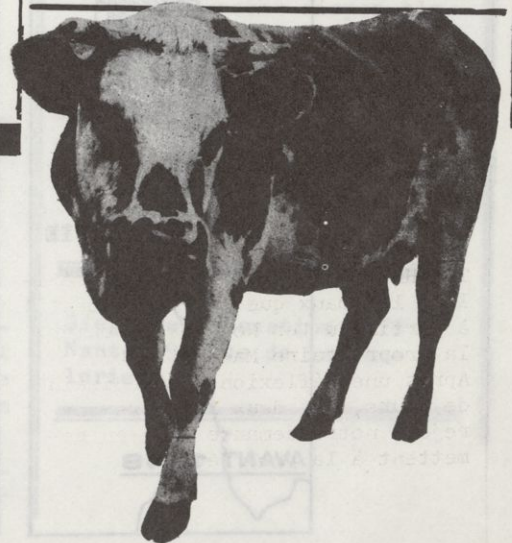
Pour beaucoup, le remembrement c'est les arbres qu'on arrache, les talus qu'on rase, les haies qu'on détruit, les ruisseaux qu'on redresse.... Bref, la nature qu'on abîme.

Pour nous c'est avant tout de meilleures conditions de travail par l'agrandissement et le regroupement des parcelles, par la remise en état des vieux chemins où pourront circuler tracteurs et machines indispensables à notre travail.

Chez nous les fermes de 20 ha en 60 parcelles sont courantes. Je parle au présent car le remembrement ne s'est pas fait, les propriétaires (seuls consultés) s'y étant en grande majorité opposés. A l'époque, un paysan exploitait 17 ha en 140 parcelles cadastrées. Il existe de nombreux champs dont la largeur est inférieure à celle de certains outils ou machines. L'état de nombreux chemins interdit le passage aux ensileuses, moissonneuse-batteuses ou tout autre engin un peu encombrant.

"Des parcelles de 4 à 12 hectares (suivant les régions) constitueraient un optimum". Et bien, sachez cher monsieur, que si à Treillières nous avons eu des parcelles de cette surface, nous n'aurions jamais demandé le remembrement. J'ajouterai même que si 4 à 12 hectares c'est l'idéal (je le pense) il faut bien vite remembrer tout ce qui ne l'est pas dans ce département car - à part quelques exceptions - il n'y a que dans les communes remembrées qu'on trouve des parcelles d'une telle surface?

UN PAYSAN DE TREILLIERES
LECTEUR DE L'APL



o. c. l.

Création sur NANTES d'un groupe de l'Organisation Communiste Libertaire O. C. L.

A toutes les personnes intéressées, contacter :

KASSIOUI J. P.
64, rue du Maréchal Joffre
44000 NANTES

Prisonniers en ISRAËL



● La toute récente attaque d'Israël dans le Sud-Liban illustre la volonté impérialiste des sionistes de liquider les Palestiniens. L'objectif des 30 000 hommes de l'armée israélienne a été de tuer le plus de monde dans la population pour semer la panique, isoler les fédayin, opposer libanais et palestiniens et liquider l'OLP

● Israël s'est cru fort parce que le monde arabe est divisé par la dernière tentative de règlement bilatéral à la sauce américaine. Mais l'intransigeance de Begin devant Sadate renforce actuellement la contestation. Les manifestations et les grèves se multiplient en Israël pour exiger la démission de Begin. Le développement de l'impérialisme sioniste enclenche sa propre perte.

Une agression constante

Depuis 1948, les sionistes n'ont cessé d'agresser les Palestiniens. Alors qu'avant 1948, les Juifs ne possédaient que 5,67% de la superficie de la Palestine, ils la dominent désormais totalement.

L'objectif de la récente attaque dans le Sud-Liban, c'est de la vider de ses habitants pour l'annexer. Une nouvelle étape vers l'empire sioniste serait ainsi franchie.




L'éclatement des palestiniens

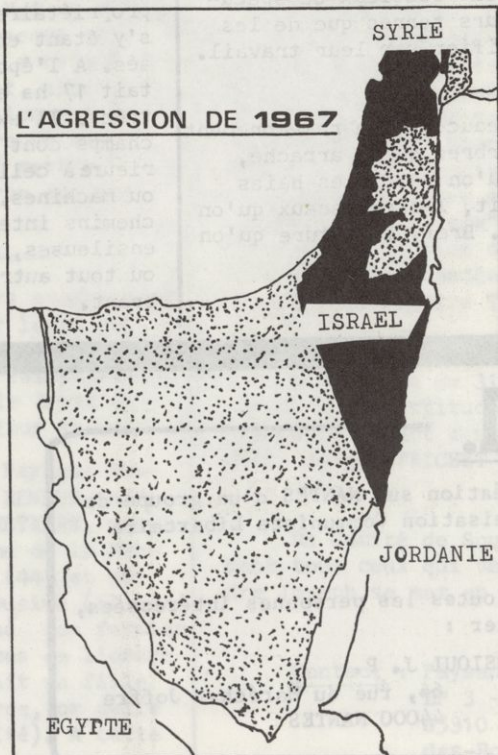
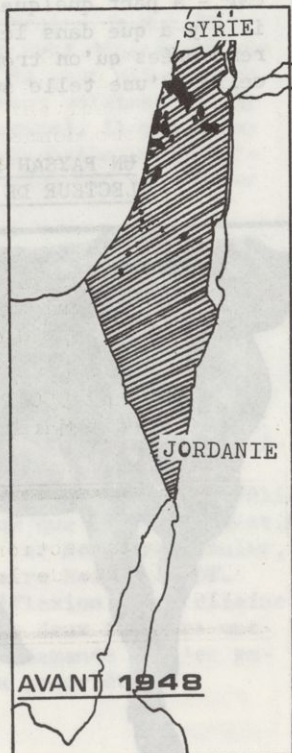
Avec ces agressions, les Palestiniens sont obligés de se réfugier dans les Pays arabes voisins, à moins de subir l'occupation sioniste comme en Cisjordanie ou à Gaza. Sur cette population totale de 3 270 000 habitants, on trouvait en 1972

- 960 000 en Jordanie
- 705 000 en Cisjordanie
- 370 000 à Gaza
- 370 000 en Israël
- 260 000 au Liban

En Israël, comme dans les zones occupées, aucune vie autonome des Palestiniens n'est tolérée.

Pour cela, la répression des militants politiques est particulièrement active et le sort des prisonniers est très préoccupant.

-  Palestiniens
-  Israéliens
-  Territoires occupés



L'emprisonnement des militants

En février 1977, le gouvernement estimait à 5852 le nombre de prisonniers palestiniens. Aujourd'hui on avance les chiffres de 7000. Ces détenus ont un régime plus sévère que les détenus de droit commun israéliens, alors qu'ils devraient être traités comme prisonniers de guerre au sens de la Convention de 1949.

Les conditions de détention ont pour but de briser les militants palestiniens. Tous les moyens sont bons, y compris la torture. Le 4 février 77, M. Hayim Lévi, Gouverneur général des prisons déclarait: "les personnes incarcérées dans les prisons israéliennes disposent d'une moyenne de 2,2m², alors que la moyenne, dans les autres pays est de 9,9m², (16 m² en Hollande et 11,3 m² aux USA). Très fréquemment, la surdensification est la règle, comme à Ashkelon, où pour une capacité d'accueil de 200 prisonniers, on en mettait 450.

Des conditions de vie lamentables

Dans beaucoup de prisons il n'y a pas de lits: les gens dorment à même le sol, ou ils dorment sur une feuille de caoutchouc. Ils doivent vivre ensemble tous les jours, dans des cellules surpeuplées: il est inutile de le préciser que les conditions sanitaires sont épouvantables.

Le travail proposé aux prisonniers est le plus souvent à caractère militaire (confection de filets de camouflage). Le refus du travail entraîne le maintien dans la cellule toute la journée. Ils n'ont droit qu'à un journal gouvernemental de temps en temps. Toute autre littérature politique est refusée.

LA CHINE

A LA FOIRE DE NANTES

+ le Cté. de Nantes des Amitiés Franco-Chinoises tiendra un stand-exposition dans le Grand Palais (section internationale) du 7 au 17 avril.

AU PALAIS DE LA BEAUJOIRE



Luttes dans les prisons

Régulièrement, on apprend l'existence de mouvements dans ces prisons. C'est qu'au delà de leur misère quotidienne, les prisonniers montrent une grande combativité!

En Décembre 76, les 450 détenus d'Ashkelon commençaient une grève de la faim qui allait durer 2 mois. Ils ont avancé une série de revendications sur la nourriture, la santé, les conditions de détention, l'objectif étant d'avoir l'égalité avec les détenus de droit commun. Ces revendications ont été reprises dans la plupart des autres prisons. Pour illustrer cette combativité, l'exemple de la prison de Ramleh est parlant:

- Août 75: grève de la faim contre les brutalités sur un prisonnier

- Février 76: grève de la faim en solidarité avec Mgr Capucci
- Mars 76: grève de la faim contre les brutalités
- 15 mai 76: grève contre le jour anniversaire de la création d'Israël
- 5 juin 76: grève à cause de la mort d'un détenu
- 9 juin 76: grève contre l'intervention syrienne au Liban
- 17 juillet 76: contre l'intervention syrienne au Liban
- 24 août 76: grève en solidarité avec Tall-el Zaaton
- Décembre 76: grève en solidarité avec les prisonniers d'Ashkelon

Association Médicale Franco Palestinienne

L'AMFP lance à Nantes un programme de parrainage pour les enfants de Palestiniens morts au combat, emprisonnés, torturés.

Ce programme prévoit la prise en charge d'un enfant avec correspondance avec lui et sa famille moyennant 150F par mois pendant 6 ans.

En raison de cette longue durée, il a été ouvert un compte pour assurer ce parrainage (1). Ce compte peut être approvisionné de deux façons:

- soit par versements à ce compte que vous effectuerez vous-même, le montant et la durée de l'aide que vous désirez apporter restant libres.
- soit par prélèvements automatiques effectués pour

le compte ci-dessous indiqué (1) sur votre compte suivant les ordres que vous donnerez à votre banque personnelle.

L'AMFP reste disponible - comme elle l'a fait depuis 3 ans - pour tous groupes ou associations qui veulent des informations sur la Palestine.

(1) Compte n° 550120 788 08 au Crédit Maritime.

Siège de la section AMFP Nantes 9, rue de la Bacellerie.

ENVERS du DECOR

Le collectif de réflexion sur le pouvoir et la répression psychiatrique (cf APL du 21 mars) s'est réuni mercredi 22 mars.

Des trois réunions du mois précédent, il en est ressorti

- 1) une volonté de ne pas se refermer sur le groupe de réflexion
- 2) une volonté de favoriser des échanges et contacts

Deux propositions ont été étudiées :

- une journée-manifestation à Nantes avec Forum et groupes de discussion autour de la psychiatrie dans la région.
- un weekend, au bord de la Mer, en Mai sur ce même thème avec en plus Films, baignades et garderie.

Les deux propositions partent de la même insertion: ouverture et prise de contacts individuels ou de groupes à groupes dans le milieu psy, ou chez des personnes intéressées par ces problèmes.

La 1ère solution: la journée, permettrait l'ouverture du groupe-

La 2e solution de plus répondrait mieux à notre deuxième objectif: favoriser les échanges

Une réunion d'organisation de l'une ou de l'autre des solutions (car nous ne nous sentons pas capables d'assumer les deux propositions) est prévue le Mercredi 19 avril au Centre Social de la Bernardière, rue de Dijon à St Herblain (20h30)

Pour contact, écrire à "l'Envers du Décor"
Librairie 71

29 Rue Jean-Jaurès Nantes 44

SOMMAIRE

JUSTICE Antonio Bellavita : NON à l'extradition. P2-5

NUCLEAIRE

Du sable pour la centrale P6-7

QUARTIER Ainsi squattent-ils P 8-10

CULTURE Fête des enfants . Cinéma .PIO

ENVIRONNEMENT Boycott de la Shell

Le Pays guérandais en fête . PI2 .

PAYSANS Expulsion en Vendée P12

A propos du remembrement PI3

INTERNATIONAL Prisonniers en Israel P I4-I5

La Chine à la foire P I5

SANTE Collectif de l'Envers du décor P I6

CALENDRIER

MARDI 11 AVRIL

Réunion du COBA à 20 H 30
26 bis BD R. Schumann 44300
NANTES

Jeudi 13 AVRIL

Réunion pour la non extradition d'Antonio Bellavita à 20 H 30 au local de l'APL (voir P. 2).

VENDREDI 24 AVRIL

- Sourdeline, Groupe Folk à 20 H 30 au Centre social de la Bernardière à Saint Herblain.

- Réunion CRIN - Marée Noire (voir P. 11).

- Réunion : "défense des consommateurs" (voir P. 12)

SAMEDI 15 AVRIL

Assemblée Générale femmes (voir P. 17).

LUNDI 17 AVRIL

Permanence du Crin à 20 H 30
26 bis boulevard R. Schumann
44300 NANTES.

MARDI 18 AVRIL

CRIN EST, réunion à 20 H 30 au centre social de la Bottière.

MERCREDI 19 AVRIL

Réunion du collectif Psychiatrie (voir P. 16).

MARDI 18 ET MERCREDI 19 AVRIL

Cinémathèque : films ethnographiques japonais (voir P. 10)

SAMEDI 22 AVRIL

A. G. du CRIN à 14 H 30
26 bis boulevard R. Schumann
44300 NANTES.

ABONNEMENT APL

Un trimestre : 12 numéros : 25 F Soutien : 40 F
Un semestre : 24 numéros : 50 F Soutien : 80 F
Un an : 48 numéros : 100 F Soutien : 150 F

NOM : Prénom :
Adresse :

Mettre le chèque à l'ordre des **Nouvelles Éditions de l'Ouest** et l'envoyer à **l'APL, 26 bis boulevard R.-Schumann — 44300 NANTES**

3 numéros gratuits 8 numéros 10 frs

Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal

REUNION DE REDACTION

le vendredi: 21 h
ouverte à tous.

PERMANENCES

Tous les jours: 17-19 h
Telephone: 76 26 33